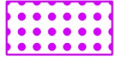
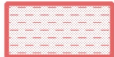


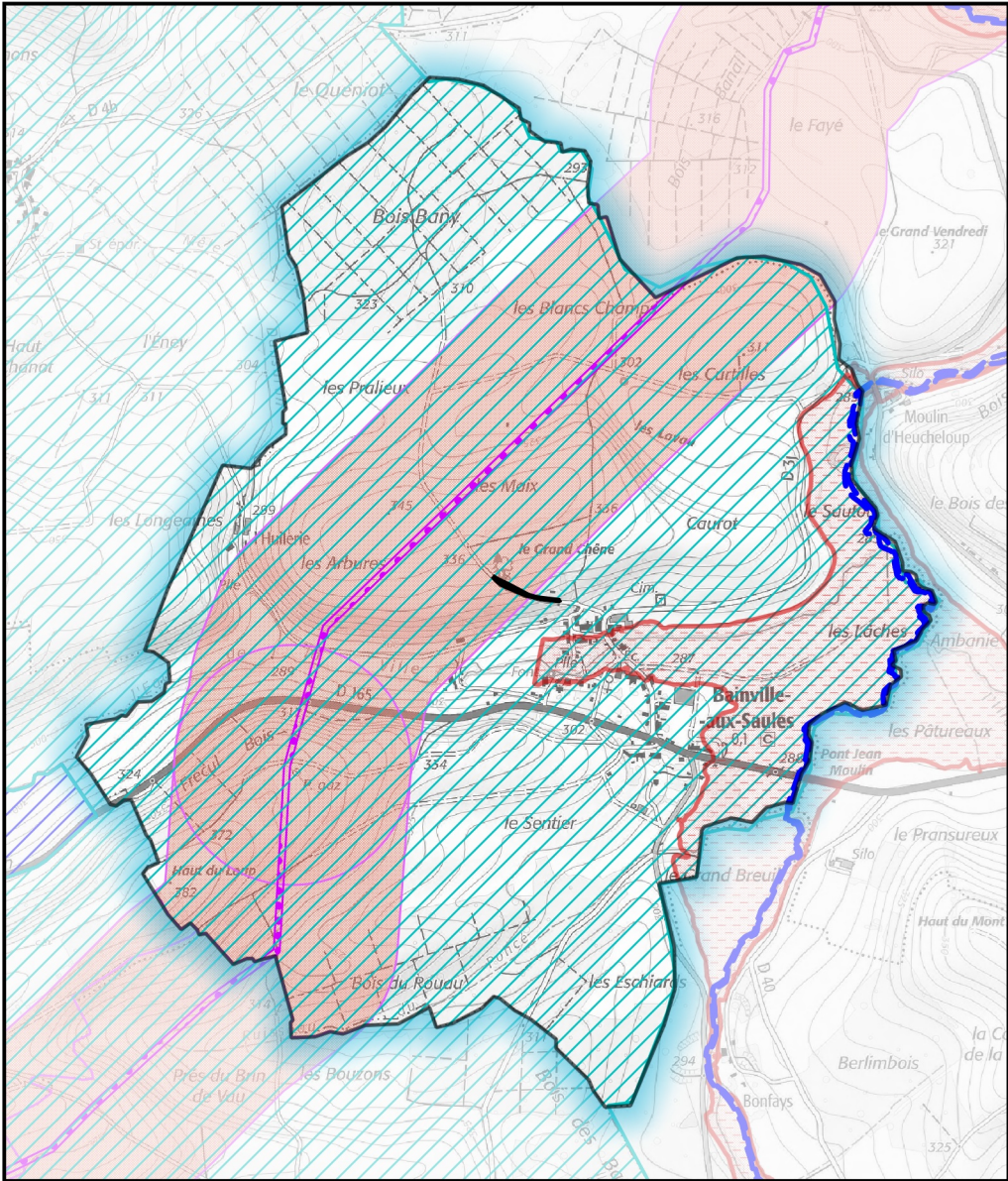
**Commune de
BAINVILLE-AUX-SAULES**
Carte Communale

SERVITUDES

Date d'émission : 23/07/2025
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Légende

- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables ©ARS de Lorraine
-  Périmètres éloignés
-  I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport gaz, hydrocarbures, produits chimiques
-  I3 : Canalisations de transport gaz, hydrocarbures et produits chimiques
- I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique
- I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distribution
-  PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

